



**Arrêté fixant la composition du jury de la validation des acquis de l'expérience  
pour l'obtention du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé  
Session 2024**

**Le Recteur de la région académique de La Réunion,  
Recteur de l'académie de La Réunion,**

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- Vu le décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Vu le décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé de la session 2024 est constitué comme suit :

**Président** : Monsieur Sylvain CUBIZOLLES, Maître de conférences en sociologie du sport, Université de La Réunion, Département STAPS, UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement, Le Tampon

**Vice-présidentes** : Madame Sabrina BARDEUR, chargée de mission STMS, Lycée Marie Curie  
Madame Nathalie NATIVEL, Responsable de l'unité certifications sociales, paramédicales et titres professionnels, Service Régional de Contrôle et de développement des Compétences, Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)

**Membres** :

Monsieur Didier BARCATOULA, éducateur technique spécialisé et formateur  
Madame Marie Thérèse DOUJY, éducatrice technique spécialisée  
Monsieur Franck BETON, formateur

**Article 2** : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 novembre 2024

Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation,  
La Cheffe de la Division des examens et  
concours  
Signé  
Abla ZENATI